

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Affiché le 7 novembre 2024

**Objet : PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers : 19 / En exercice : 18 / Présents : 16 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de novembre, le conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mercredi 30 octobre 2024

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – C.CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSÉ – D. FERLAY – A. BERGER – P. POILANE – J.J.DURANTIN – H. DESTANDAU – G. FLEURY – V. PASQUIER – P.Y. DUCREST – P. GUIZE  
Excusés : M. RIBIER (pouvoir F. BREUZIN) – M. JOLLY (pouvoir D. MONOD)

Secrétaire de séance : J.J.DURANTIN

*Les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2024.*

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire, Fabien BREUZIN et son conseil municipal, approuvent à l'unanimité la décision modificative du budget M14 qui permet d'ajuster le budget en fonction des dépenses et recettes prévues sur cette fin d'année.

### **ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeurs proposées, pour un montant total de 44,40€.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité à destination des familles.

Allant au-delà des compétences en matière de Petite enfance, Enfance et Jeunesse transférées à la Copamo, la CTG 2024-2028 doit être approuvée par la Copamo et par toutes ses communes membres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la CTG avec la CAF du Rhône, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, telle que jointe à la présente délibération.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après examen de la demande de subvention présentée par l'association de football intercommunale FCSO, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500 € au titre de l'année 2024.

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer une aide supplémentaire à l'école élémentaire à hauteur de 1310 € pour financer l'apprentissage du vélo et le passage de l'examen « Savoir Rouler A Vélo » pour les élèves de CM2.  
L'état subventionne cette action à hauteur de 50 %.

## **APPROBATION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE AMENAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE SOUCIEU**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'aide financière du Département du Rhône de 15 000 € pour le projet d'aménagement d'un parking route de Soucieu au titre des amendes de police.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Les travaux sur le bâtiment route de Soucieu se poursuivent comme prévu, la peinture de l'étage est prévue semaine prochaine, le placage du local brassage est en cours.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques chemin de la FOL sont terminés, le raccordement par ENEDIS est prévu fin janvier 2025.

Environ 150 cyclistes ont participé à la convergence vélos organisée pour l'inauguration de la piste cyclable menant aux Platières le 19 octobre dernier.

### **> PERSONNEL**

Un nouvel agent technique, Noé Brochet est embauché à compter du 12 novembre.

### **> DIVERS**

Une nouvelle panne sur le réseau cuivre d'orange a pénalisé les habitants de la commune durant une semaine suite à la coupure pour vol du câble cuivre qui alimente le village.

M. et Mme Lenoble, restaurateurs ont signé un bail pour le restaurant situé au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment du centre bourg. L'ouverture du restaurant est envisagée début janvier 2025.

Un point est fait sur les dégâts et inondations liées aux événements climatiques du 17 octobre dernier. La commune est classée en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 31 octobre.

Le comité de labellisation APicité décerne à notre commune le label Apicité « 2 abeilles – démarche remarquable » pour son engagement en faveur de l'abeille

Rendez-vous lundi prochain à 11 h au cimetière pour la commémoration du 11 novembre. Les élus du CME proposeront à la vente des bleuets dans le centre du village à partir de 9 h ce même jour.

La prochaine commission urbanisme aura lieu le 6 novembre à 20 h 30 à la mairie

**Prochain conseil municipal : lundi 9 décembre 2024 à 20 h 30 – Salle du conseil à la Mairie**